



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 12 juin 2023

N° 2023/06-03

FINANCES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI DOUZE JUIN à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Gérard SIGAUD, 1^{er} adjoint.

ETAIENT PRESENTS :

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO, représentée par Marie-Hélène WEBER
Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER
Cécile NEGRIER, représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

ABSENTS EXCUSÉS :

Frédéric FAIVRE

MOUVEMENT PENDANT LA SEANCE :

Frédéric LAFFORGUE, le Maire, sort de la salle et ne prend pas part au débat et au vote. La présidence de l'assemblée est attribuée à Gérard SIGAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Le rapport joint à la convocation du Conseil municipal présente les principaux éléments de l'exercice 2022 dont les résultats figurent ci-dessous :

Recettes de fonctionnement :	31 925 921,39 €
- Dépenses de fonctionnement :	24 930 292,18 €
+ Excédent n-1 reporté	5 225 699,89 €
Soit un résultat de fonctionnement :	12 221 329,10 €
Recettes d'investissement :	21 204 234,07 €
+ Recettes d'investissement reportées en N+1:	5 380 937,15 €
- Dépenses d'investissement :	16 042 417,83 €
- Dépenses d'investissement reportées en N+1:	2 537 747,71 €
- Solde négatif n-1 reporté	13 188 982,49 €
Soit un besoin de financement de la section d'investissement :	5 183 976,81 €

Au total, l'excédent de résultat de l'exercice 2022 restant à affecter s'élève donc à : 7 037 352,29 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire ne participe pas au vote du Compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L.2121-31 le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable ;

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser, comme suit :
 - en dépenses d'investissement : 2 537 747,71 €
 - en recettes d'investissement : 5 380 937,15 €
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Résultat de l'exercice 2022 : 6 995 629,71

Résultat n-1 reporté : 5 225 699,89

Résultat à affecter : 12 221 329,60

Solde d'exécution d'investissement : 5 161 816,24

Solde n-1 reporté : -13 188 982,49

Solde d'investissement cumulé : - 8 027 166,25

Solde des reports d'investissement : 2 843 189,44

Besoin de financement de la section d'investissement (reports inclus) : - 5 183 976,81

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 23 (Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Laurent PRADIER.)

Abstention : 10 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 12 JUIN 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.